

DÉPARTEMENT SOMME — ARRONDISSEMENT AMIENS S.O — Effectif légal du conseil municipal 19 — Nombre de conseillers en exercice 19	COMMUNE DE PONT DE METZ
	PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Convocation envoyée par mail et/ou mise dans boîte aux lettres.

L'an deux mille vingt, le mardi 26 mai à 19h00, Vu l'état d'urgence sanitaire le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes place René Aviez à Pont de Metz sous la présidence de monsieur BULANT Loïc, maire.

Présents : BULANT Loïc, DOURNEL-GARAT Marion, DUCANCHEZ Didier, LECLERCQ Edith, PECQUERY Ludovic, DUPONT Edith, THILLOY Christian, DELATTRE Delphine, LHOEST Patrick, BURG Roxane, SAVREUX Michaël, LAIGNEL-LAVENDE Aurélie, BEDNARZ Marie-José, N'KUBANA Patrick, DOS SANTOS Antonio, DUVAUCHELLE Hugues, ULMER Kathleen, LEFEBVRE Jérôme

Procurations : Monsieur REBIERE David à LECLERCQ Edith

Ouverture de séance à 19h00.

Secrétaire de séance : : Madame LAIGNEL-LAVENDE Aurélie

Ordre du jour :

- Mise en place du conseil municipal :
 - Election du Maire,
 - Désignation du nombre d'adjoints,
 - Election des adjoints.

2020 1 : INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BULANT Loïc, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) :

« Mesdames et Messieurs, bonsoir, en tant que maire sortant, c'est donc moi qui vais procéder à votre installation en faisant l'appel de vos noms.

Je vous informe avoir reçu plusieurs démissions à savoir pour la liste :

- « Avec vous, autrement » :

Monsieur THUILLIEZ Claude
Madame SINOQUET Corinne
Madame HODENCQ Nathalie

- « Heureux à Pont de Metz » :

Madame PINGUET Sylvie
Monsieur JUNGHANS Daniel
Madame RABHI Hanane
Monsieur LOGET René
Madame TROALEN Sandrine

Aux scrutin du dimanche 15 mars 2020 :

- La liste « Bouger pour Pont de Metz » conduite par Loïc BULANT, a recueilli 379 voix soit 51.99 % des voix, c'est à dire la majorité relative et obtient ainsi 15 postes de conseillers qui sont donc dans l'ordre de la liste :

1	BULANT	Loïc	04/02/1965	55 ans	53 rue du Château
2	DOURNEL-GARAT	Marion	20/04/1980	39 ans	14 rue du Terrain
3	DUCANCHEZ	Didier	27/09/1960	59 ans	12 chemin de Saveuse
4	LECLERCQ	Edith	26/04/1971	48 ans	17 chemin de la grande commune
5	PECQUERY	Ludovic	19/05/1966	53 ans	18 allée des Colibris
6	DUPONT	Edith	23/09/1963	56 ans	6 allée des Hêtres
7	THILLOY	Christian	08/08/1952	67 ans	4 place de Saveuse
8	DELATTRE	Delphine	03/07/1976	43 ans	16 rue de la Cateuse
9	LHOEST	Patrick	14/11/1950	69 ans	32 rue de l'Eglise
10	BURG	Roxane	11/10/1954	65 ans	29 rue de la Cateuse
11	SAVREUX	Michael	11/05/1983	36 ans	4 allée d'Hérival
12	LAIGNEL-LAVENDE	Aurélie	01/07/1983	36 ans	26 rue du Pont
13	REBIÈRE	David	18/05/1972	47 ans	22 allée des Colibris
14	BEDNARZ	Marie-José	02/03/1953	67 ans	8 chemin de Renancourt
15	NKUBANA	Patrick	23/07/1970	49 ans	1 allée Marc Siberchicot Apt Jules Verne

- La liste « Avec vous, autrement » conduite par Claude THUILLIEZ, a recueilli 246 voix soit 33.74 % des voix et obtient ainsi 3 postes de conseillers, qui sont donc dans l'ordre de la liste :

-

1	DOS SANTOS	Antonio	01/02/1963	57 ans	11 allée d'Hérival
2	DUVAUCHELLE	Hugues	20/11/1974	45 ans	17 allée des Mésanges
3	ULMER	KATHLEEN	20/06/1978	41 ans	32 llée des Marronniers

- La liste « Heureux à Pont de Metz » conduite par Sylvie PINGUET, a recueilli 104 voix soit 14.27 % des voix et obtient ainsi 1 postes de conseillers, qui est donc dans l'ordre de la liste :

-

1	LEFEBVRE	Jérôme	05/03/1979	41 ans	11 rue de la Cateuse
---	----------	--------	------------	--------	----------------------

Mesdames et Messieurs, je vous déclare installés dans vos fonctions de conseiller.

Secrétaire de séance :

Avant de continuer nous devons désigner le ou la secrétaire de séance qui sera le ou la plus jeune présente de l'assemblée en l'occurrence madame LAIGNEL-LAVENDE Aurélie.

2020 – 2 : ÉLECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Patrick LHOEST, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 18 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Intervention du doyen de séance

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, très chers collègues récemment élus ou réélus, j'avoue que je dois à une circonstance bien involontaire de ma part : « mon âge » le privilège de m'adresser à vous immédiatement après Monsieur le maire, lors de cette séance d'installation du Conseil municipal faisant suite à l'élection du 15 mars.

En effet, l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal ». N'ayant donc, pour occuper une telle fonction, aucun mérite particulier qui soit lié à mes qualités humaines, ce privilège ne découle, en effet, que de la stricte

application d'une norme réglementaire prévoyant qu'il échoit au doyen des élus de présider très provisoirement cette assemblée.

Pour finir je citerai St Exupéry qui disait :

« Pour agir efficacement il ne faut pas se regarder dans les yeux, mais regarder ensemble dans la même direction ».

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mesdames ULMER Kathleen et DOURNEL-GARAT Marion.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	00
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral).....	04
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	15
f. Majorité absolue.....	08

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BULANT Loïc	15	Quinze

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Loïc BULANT a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2020-3 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

2020 – 4 : ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Loïc BULANT, élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	00
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral).....	04
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	15
e. Majorité absolue 4.....	08

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BULANT Loïc	15	quinze

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur BULANT Loïc. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation :

Premier adjoint : DUCANCHEZ Didier

Deuxième adjoint : LECLERCQ Edith

Troisième adjoint : PECQUERY Ludovic

Quatrième adjoint : DUPONT Edith

Intervention de M. le Maire :

Mesdames et messieurs, chères messipontines et chers messipontins,

C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole.

Mes premiers mots seront pour les messipontins.

Sans ambiguïté, le résultat de ce scrutin a donné son aval au travail de l'équipe sortante et à son dévouement au service de la commune.

C'est aussi l'expression d'un encouragement pour l'expérience, les compétences, les projets et le souffle nouveau qu'incarnent l'équipe nouvelle.

Il n'est pas meilleur jugement que la reconnaissance que m'ont offert les électeurs.

Au nom des membres du nouveau conseil municipal de Pont de Metz et du mien, je vous remercie très sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée. Sachez que nous saurons en être dignes.

Le temps a passé très vite. Il y a 6 ans déjà, je revêtais l'écharpe de maire de Pont de Metz pour la première fois.

L'expérience acquise depuis 2014 me permet de mieux mesurer l'ampleur de la tâche que nous devons accomplir. Nombreux sont les sujets importants qu'il nous faudra traiter au cours de ce mandat.

Certains d'entre eux seront déterminants pour l'avenir de notre commune.

Je voudrais remercier l'ensemble des personnes qui m'ont soutenu, aidé et même supporté dans les moments difficiles.

Tout d'abord, les élus de la majorité du mandat précédent et je souhaite les nommer, Anne-Marie CHOQUART, Aurélie RAVICHON, Laurence PENAUD, Marie-José BEDNARZ, Édith LECLERCQ, Marion DOURNEL-GARAT, Marc-Antoine HÉBERT, Gilles DELAFOSSE, Christian THILLOY et Patrick LHOEST.

Merci à vous.

Votre présence et votre confiance m'ont été essentielles.

Je voudrais rendre un hommage particulier et personnel à Gilles DELAFOSSE.
Gilles a pris la décision de ne pas repartir. Il a donné beaucoup pour la commune depuis 1995.

Pendant toutes ces années, il a géré le service technique extérieur et je peux vous témoigner du travail réalisé.

Grace à lui et les équipes d'agents communaux qu'il a su mener, de nombreux chantiers ont été réalisés. Je pense notamment au parvis de l'Eglise, à l'Espace Guy Leclercq, aux rénovations des salles du Centre de Loisirs et à bien d'autres encore.

Je te remercie pour ce que tu as réalisé pour Pont de Metz.

Si certains ont pu émettre des critiques et des doutes à ton encontre, sache que ceux-là sont bien loin de t'arriver à la cheville.

Gilles, mon ami, Je sais que tu ne seras plus mon « adjoint préféré », mais je sais que l'équipe municipale et moi-même pourrons compter sur toi, si besoin.

Je remercie l'ensemble des agents communaux.

Sans leur dévouement et leur professionnalisme, il aurait été difficile de porter à bien nos différents projets.

Merci à madame HALLOO, notre secrétaire, qui depuis plusieurs mois réalise un travail colossal au sein de la mairie.

Merci Nathalie pour ton aide et ta très grande disponibilité.

Évidemment, je remercie les membres de la liste Bougez pour Pont de Metz.

J'ai eu l'honneur et le bonheur de mener cette campagne municipale à vos côtés.

Au fur et à mesure de nos réunions, nous avons appris à nous connaître et je peux vous dire que l'on forme une bonne équipe.

Je retiens le plaisir que nous avons eu à nous rencontrer, à discuter, à échanger... et le meilleur c'est que cela va continuer.

Je sais que je pourrais compter sur vous toutes et tous, pendant la durée de ce mandat.

Ce soir j'ai une pensée pour Ernest Candéla et Jean-René Hémart, mes collègues de Saleux et Salouël, avec qui j'ai entretenu de très bonnes relations. Ils viennent de passer la main à leurs successeurs. Je leur souhaite à tous les deux une bonne retraite.

Après 2 mois et ½ et à travers la terrible crise que traverse notre pays, le nouveau conseil est enfin installé.

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Élus de la liste Bougez pour Pont de Metz et Élus des autres listes, à qui je souhaite la bienvenue et aussi l'espoir d'un travail en commun dans une ambiance sereine et constructive.

Chers élus, votre rôle sera très important.

Toutes et tous, avez une place dans ce conseil et il ne tient qu'à vous de vous y investir avec envie et enthousiasme.

Mesdames et messieurs les adjoints,

Votre tâche sera lourde, parfois fastidieuse et assurément longue.

Il vous faudra faire preuve de courage, de ténacité au cours des six années à venir.

Mais cette tâche sera aussi exaltante. Vous pourrez voir le fruit de votre travail au fil de la réalisation des projets que vous porterez.

Pour conclure,

Je connais vos attentes et je m'engage à tout faire pour y répondre.

Ma détermination et ma volonté sont intactes.

J'ai toujours la même passion, la même envie de travailler et travailler encore pour l'avenir de Pont de Metz, pour vous.

Je vous remercie,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le président,

Les membres du conseil,

Le secrétaire,

Mention d'affichage : le président soussigné, constate que les délibérations de cette séance ont été affichées le 28.05.2020.